

Montréal, le 3 décembre 2018

**Les personnes dites handicapées, parlons-en pour diminuer la stigmatisation!**

Chaque année, le 3 décembre, se tient la Journée internationale des personnes handicapées. Pour cette 26e édition, le thème retenu par les Nations unies est l’autonomisation des personnes handicapées. Parlons-en!

Le 27 novembre dernier, le gouvernement canadien a adopté la « Loi visant à faire du Canada un pays exempt d’obstacles ». Ne comprenant pas le terme « handicap » ou « personne handicapée » dans le titre même de la loi, nous devons attirer l’attention de la population sur une loi à portée nationale qui vise à diminuer les obstacles à l’accessibilité et à l’inclusion notamment pour les personnes dites handicapées. S’agissant d’un travail de longue haleine, cette loi a été adoptée pour « la transformation du Canada, dans le champ de compétence législative du Parlement, en un pays exempt d’obstacles, à l’avantage de tous, en particulier des personnes handicapées, particulièrement par la reconnaissance et l’élimination d’obstacles – ainsi que la prévention de nouveaux obstacles ». Mais encore? La loi instaure des obligations pour les entités réglementées de mettre en place des plans d’accessibilité, crée l’Organisation canadienne d’élaboration de normes d’accessibilité qui viendra établir différentes normes d’accessibilité, un commissaire à l’accessibilité viendra chapeauter différentes autres obligations, etc. Mais au final, quels seront les changements concrets à court terme dans le quotidien des personnes dites handicapées?

La loi prévoit des changements dans les champs de compétence du gouvernement fédéral, on peut ainsi citer en exemple l’emploi. Au Québec, depuis maintenant cinq longues années, les personnes handicapées attendent que la deuxième phase de la Stratégie nationale pour l’intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées soit publiée. Parlons de la discrimination systémique en emploi des personnes en situation de handicap. En effet, ces dernières peinent à se trouver un emploi, à le conserver ou à obtenir une promotion. Elles occupent fréquemment des emplois qui ne correspondent pas à leurs aspirations ou pire, doivent se tourner vers le programme de solidarité sociale après l’obtention d’un diplôme, ne trouvant pas d’emploi en raison d’absence d’opportunités professionnelles. En 2018, est-ce une réalité acceptable ou pourrions-nous au contraire faire preuve d’ouverture à la différence ?

Nous souhaitons, plus que tout, que les différentes instances et autorités cessent de formuler des vœux pieux et se mettent au travail afin d’assurer une réelle inclusion des personnes en situation de handicap à la société québécoise et canadienne. Une cohérence et une réelle volonté à travailler ensemble doivent être instaurées entre les différents paliers de gouvernement. L’avancement des personnes ayant des limitations fonctionnelles dépend aussi de la volonté de tout un chacun dans son cadre de vie personnelle et professionnelle, c’est à chacun de mettre en cohérence son discours avec ses actes.